

# LA VHF MARINE ELEMENT CAPITAL DE SECURITE

Par Philippe GUEULLE

En période estivale, les plaisanciers sont bien décidés à profiter au maximum de leurs bateaux. Sur l'eau, la sécurité ne doit rien laisser au hasard. La VHF Marine en constitue un maillon essentiel. D'autant que ses conditions d'utilisation se sont assouplies. Encore faut-il avoir sélectionné un modèle adapté à ses besoins, que la VHF ait été correctement installée et que le responsable du bateau sache parfaitement s'en servir. D'où cette fiche pratique...

A tort, de nombreux plaisanciers qui se contentent de naviguer à proximité des côtes (pas au delà des 6 milles réglementaires d'un abri) estiment que la présence à bord d'un téléphone portable leur permettra d'alerter les secours en cas d'urgence. Or, les relais de téléphonie mobile n'ont pas été prévus pour cela, et les reliefs des côtes souvent accidentés (falaises, collines, ...) rendent les couvertures en téléphonie mobile de ces dernières très hasardeuses... En outre, en cas d'un appel urgent sollicitant de l'aide, rien ne vaut une VHF Marine qui permettra d'alerter instantanément tous les bateaux se trouvant à proximité, car étant en veille sur le canal 16. Par téléphone, sous réserve déjà que la liaison passe et que l'on connaisse son numéro, il faudra d'abord joindre le CROSS pour que celui-ci puisse répercuter une demande d'assistance et déclencher l'envoi de secours. Ce qui entraîne une perte de temps notable. Pour une urgence vitale, les minutes sont comptées.

## UTILISATION LIBRE ?

Si auparavant il fallait obtenir le CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphonie) pour pouvoir manipuler en mer une VHF Marine, depuis le premier trimestre 2011, ce n'est

plus le cas du moment que l'on navigue dans les eaux territoriales françaises. Attention, les petits malins qui sont passés sous pavillon belge afin de s'affranchir des limites en navigation côtière, ne profitent pas de cet assouplissement ! Les plaisanciers français qui doivent passer le permis pour les bateaux à moteur, bénéficient désormais d'une formation théorique et pratique à l'utilisation d'une VHF Marine avec "ASN" (Appel Sélectif Numérique). Pour ceux qui possèdent déjà un permis mer, rien ne s'oppose à ce qu'ils s'équipent d'une VHF Marine fixe ou portable, avec ou sans "ASN". L'emploi d'une VHF Marine nécessite de détenir une licence que l'on obtient gratuitement et sur simple demande auprès de l'ANFR. Celle-ci mentionne des informations sur le propriétaire, sur le bateau, ainsi que sur le type et la marque de VHF Marine employée à bord. Lorsque la VHF Marine est munie de l' "ASN", un numéro MMSI (Mobile Maritime Service Identity) à neuf chiffres est attribué lors de la demande de licence. Ce dernier sera enregistré sur la VHF Marine. Il sera automatiquement transmis en cas d'appel de détresse, ce qui permettra au CROSS de disposer d'informations sur le demandeur, en consultant son fichier international.

## VHF MARINE FIXE OU PORTABLE

En fait lors du choix, le dilemme entre une VHF Marine portable ou fixe ne se pose pas vraiment ! L'idéal, et les marins expérimentés le savent bien, consiste à posséder les deux. Une VHF Marine fixe qui sera considérée, à part entière, comme un instrument de navigation et de sécurité du bord. Grâce à sa puissance d'émission de 25 watts, elle offrira une portée optimale, sous réserve d'être associée à une antenne performante et la plus dégagée possible. Qu'une panne d'énergie se produise (batterie épuisée ou noyée), et elle deviendra muette. D'où l'intérêt de disposer en plus d'une VHF Marine portable autonome grâce à son accu. Si le principe paraît fort judicieux, cela nécessite de respecter scrupuleusement certaines contraintes et notamment de maintenir l'accu chargé. Or, cela n'est pas évident ! A noter que certains modèles peuvent fonctionner avec des piles grâce à un bloc spécial. Il suffira alors de conserver un jeu de piles neuves dans un bidon étanche. Certes les performances d'une VHF Marine portable seront bien plus limitées en raison de sa puissance maximale de 5 ou 6 watts et de son antenne boudin, mais ce sera suffisant pour joindre des bateaux proches.



## L'ANTENNE GAGE DE PORTEE

L'antenne d'une VHF Marine est un élément essentiel de la station radio. De son emplacement et de sa taille dépendront les performances obtenues. Contrairement à ce que font de nombreux plaisanciers, son choix ne doit absolument pas être négligé. Et gare à ceux qui par simplicité, par esthétique ou par économie, opteront pour un modèle standard d'à peine un mètre de hauteur : on le regrettera bien vite, car pareille installation n'offrira que des portées limitées ! Certes, sur un voilier, un petit fouet d'une cinquantaine de centimètres de longueur monté tout en haut du mât suffira. De fait, on bénéficiera des précieux mètres du mât, pour dégager l'antenne. Mais, sur une vedette de type pêche promenade, ou sur un semi rigide, il en ira tout autrement. Pour cette raison, on privilégiera les antennes fouets à gain élevé d'environ 2,50 m de hauteur, car elles ne pour-

ront prendre place que sur la cabine ou sur un arceau, donc bien moins haut que sur un voilier. Afin de faciliter la dépose des antennes de 2,50 m, existent des modèles avec embase "Pro" : le support comprend une prise sur laquelle se visse le fouet. Par ailleurs, on évitera de poser un coupleur sur ces antennes afin par exemple de brancher un autoradio dessus. Cela ne ferait que susciter des pertes supplémentaires. De même, on se gardera de rajouter des prises sur la descente coaxiale. Sauf sur les voiliers, où il sera souvent utile de prévoir une prise au pied du mât.

## SYSTEME "ASN"

En matière d'efficacité des appels de détresse, le système ASN (Appel Sélectif Numérique) qui équipe désormais systématiquement toutes les VHF Marine fixes et quelques rares modèles de VHF Marine portatives, a révolutionné le

Lettre à transmettre	Mot de code	Prononciation du mot de code
A	Alfa .....	AL FAH
B	Bravo .....	BRA VO
C	Charlie .....	TCHAH LI ou CHAR LI
D	Delta .....	DEL TAH
E	Echo .....	ÈK O
F	Foxtrot .....	FOX TROTT
G	Golf .....	GOLF
H	Hotel .....	HO TÈLL
I	India .....	IN DI AH
J	Juliett .....	DJOU LI ÈTT
K	Kilo .....	KI LO
L	Lima .....	LI MAH
M	Mike .....	MA ÏK
N	November .....	NO VÈMM BER
O	Oscar .....	OSS KAR
P	Papa .....	PAH PAH
Q	Quebec .....	KÉ BEK
R	Romeo .....	RO MI O
S	Sierra .....	SI ER RAH
T	Tango .....	TANG GO
U	Uniform .....	YOU NI FORM ou OU NI FORM
V	Victor .....	VIK TAR
W	Whiskey .....	OUISS KI
X	X-ray .....	EKSS RÉ
Y	Yankee .....	YANG KI
Z	Zulu .....	ZOU LOU



système de diffusion de l'alerte et par là même la rapidité de l'intervention des CROSS. Autrefois, un appel d'assistance s'effectuait exclusivement en phonie sur le canal 16, qui était veillé de tous... Désormais, ce système d'alerte existe toujours, mais il est complété par le dispositif automatique "ASN". Sous réserve que la VHF Marine ait été correctement programmée (mémorisation du N° MMSI qui

est unique et propre au bateau) et qu'elle ait été reliée par un cordon spécifique au GPS du bord, dès que l'on pressera sur la fameuse touche rouge "DISTRESS" abritée sous un clapet, le N° MMSI d'identification sera envoyé ainsi que la position GPS du navire qui demande de l'aide. Le CROSS recevra cet appel et il disposera simultanément de sa localisation. Il lancera à son tour en direction des bateaux navigant dans le secteur, une diffusion de demande d'assistance par "ASN" et par phonie sur le canal 16. Le message "ASN" s'affichera en défilement sur l'écran des VHF Marines concernées. D'où la nécessité pour l'utilisateur de pouvoir facilement lire ces informations et donc de placer la VHF du bord en conséquence.

**RESPECT DES CANAUX**

Certains canaux simplex de la bande VHF Marine des 156 - 162 MHz possèdent des applications spécifiques. Ainsi, le canal 16 (156,800 MHz) est le canal international d'appel, de détresse et de sécurité. Il sera veillé et utilisé pour joindre un correspondant, le CROSS, un sémaphore, ... Les appels y seront toujours aussi brefs que possible. Dès la réponse obtenue, il faudra prendre l'habitude de systématiquement demander un dégagement sur un

autre canal. Quatre canaux sont réservés aux liaisons entre les bateaux. Il s'agit des canaux 6 (156,300 MHz) 8 (156,400 MHz), 72 (156,625 MHz) et 77 (156,875 MHz). D'autres canaux sont dédiés à certaines applications. Ainsi le 9 (156,450 MHz) est le canal d'appel des ports de plaisance, tandis que le 12 (156,600 MHz) est le canal des



ports de commerce. Il ne faut pas hésiter à les utiliser en cas de besoin. De même les sémaphores veillent toujours le canal 16. Les CROSS emploient souvent les mêmes canaux de dégagement pour les opérations de secours, menées notamment avec la SNSM, les autres bateaux des Administrations engagées et les moyens aériens (Sécurité Civile, Marine Nationale, douanes, pilotage, ...). On citera ainsi le 67 (156,375 MHz) et le 68 (156,425 MHz).

**PRINCIPES D'UTILISATION**

Dès qu'un bateau de plaisance se déplace et quitte son ponton, il est conseillé d'allumer la VHF Marine du bord et de la positionner sur le canal 16 après en avoir ajusté le squelch et le volume. Pour ceux qui sortent souvent et qui ont pris l'habitude de se retrouver directement sur l'un des quatre canaux "Navire-Navire", il est judicieux de se placer en double veille. Cela évitera de lancer appel via le 16. Les correspondants pourront ainsi se joindre directement sur le canal de dégagement sous réserve qu'il soit libre, sans monopoliser inutilement le 16. Il est important d'indiquer aux non initiés que quand la VHF Marine est dotée de l' "ASN", elle se positionne en veille automatique sans que l'on effectue la moindre manipulation, grâce à la présence d'un récepteur intégré. Si une alerte survient, c'est à dire que la VHF capte un appel "ASN", une alarme sonore (plus ou moins stridente selon les marques et modèles) se fera entendre. On acquittera cette alarme et on lira alors le message texte qui défile sur l'écran. Puis, on se mettra rapidement à l'écoute du canal 16 pour capter le message du CROSS ou du bateau en détresse.

**OPERATEUR RESPONSABLE**

Quelques règles de bon sens s'appliquent aux plaisanciers pour leurs liaisons sur la bande VHF Marine, surtout avec les VHF fixes. Avant de presser sur la pédale du micro pour passer en émission, on attendra quelques secondes afin de s'assurer qu'on ne va pas interrompre une liaison en cours. Lorsqu'un contact est établi, dès qu'il s'agit d'une liaison à courte portée, on passera spontanément en petite puissance d'émission afin de ne pas encombrer inutilement le canal. Quand on lance un appel, on donne d'abord le nom du bateau ou du correspondant que l'on veut joindre en le répétant au moins deux fois, puis on donne le nom de son propre bateau en le répétant au moins deux fois également. Pour un message MAYDAY ou PAN, PAN on répétera trois fois. Exemple : MAYDAY, MAYDAY, MAYDAY d'OURAGAN, OURAGAN, OURAGAN. Il est essentiel de connaître par coeur l'alphabet radio international car cela permettra d'épeler un nom ou un mot que le correspondant ne comprend pas, notamment lorsqu'il se trouve en limite de portée. Dans le cas d'un message d'urgence, l'opérateur doit garder son calme et privilégier les messages brefs et concis. Comme l'expliquent les formateurs de la SNSM, en pareille situation n'importe quel plaisancier perd au moins 50% de ses moyens... Il est donc vivement recommandé à tous les plaisanciers de s'habituer à trafiquer en VHF Marine avec des correspondants, afin de maîtriser le fonctionnement de leur poste. Ce qui les aidera à adopter les bons réflexes le jour où ils devront gérer une situation grave. ■

**ANNEXE 2**

**AFFECTATION DES VOIES VHF DU SERVICE MOBILE MARITIME EN FRANCE**

Voies	Mode	Emission	Réception	Affectation
60	D	156,0250	160,6250	CP - RRI
1	D	156,0500	160,6500	CP - RRI
61	D	156,0750	160,6750	CP - RRI
2	D	156,1000	160,7000	CP - RRI
62	D	156,1250	160,7250	CP - RRI
3	D	156,1500	160,7500	CROSS et autorités portuaires
63	D	156,1750	160,7750	CROSS et autorités portuaires
4	D	156,2000	160,8000	CROSS et autorités portuaires
64	D	156,2250	160,8250	CROSS et autorités portuaires
5	D	156,2500	160,8500	Autorités portuaires
65	D	156,2750	160,8750	CP - RRI
6	S	156,3000	156,3000	Navire - Navire
66	D	156,3250	160,9250	CP - RRI
7	D	156,3500	160,9500	Marine Nationale
67	S	156,3750	156,3750	CROSS
8	S	156,4000	156,4000	Navire - Navire
68	S	156,4250	156,4250	CROSS
9	S	156,4500	156,4500	Ports de plaisance
69	S	156,4750	156,4750	Marine Nationale (sémaphores)
10	S	156,5000	156,5000	Marine Nationale
70	S	156,5250	156,5250	ASN pour détresse, sécurité et appel
11	S	156,5500	156,5500	Marine Nationale
71	S	156,5750	156,5750	Marine Nationale (sémaphores)
12	S	156,6000	156,6000	Autorités portuaires
72	S	156,6250	156,6250	Navire - Navire
13	S	156,6500	156,6500	CROSS et autorités portuaires
73	S	156,6750	156,6750	Marine Nationale et autorités portuaires
14	S	156,7000	156,7000	Marine Nationale et autorités portuaires
74	S	156,7250	156,7250	Marine Nationale et Gendarmerie Maritime
15	S	156,7500	156,7500	Surveillance des plages
75	S	156,7750	156,7750	BANDE DE GARDE VOIE 16
16	S	156,8000	156,8000	APPEL - DETRESSE - SECURITE
76	S	156,8250	156,8250	BANDE DE GARDE VOIE 16
17	S	156,8500	156,8500	Marine Nationale, Gendarmerie Maritime et Autorités portuaires
77	S	156,8750	156,8750	Navire - Navire
18	D	156,9000	161,5000	CP - RRI
78	D	156,9250	161,5250	CP - RRI
19	D	156,9500	161,5500	Autorités portuaires
79	D	156,9750	161,5750	CROSS et autorités portuaires
20	D	157,0000	161,6000	Autorités portuaires
80	D	157,0250	161,6250	CROSS et autorités portuaires
21	D	157,0500	161,6500	Autorités portuaires
81	D	157,0750	161,6750	CP - RRI
22	D	157,1000	161,7000	Autorités portuaires
82	D	157,1250	161,7250	Marine Nationale et autorités portuaires
23	D	157,1500	161,7500	CP - RRI et autorités portuaires
83	D	157,1750	161,7750	Autorités portuaires
24	D	157,2000	161,8000	CP - RRI
84	D	157,2250	161,8250	CP - RRI
25	D	157,2500	161,8500	CP - RRI
85	D	157,2750	161,8750	Marine Nationale
26	D	157,3000	161,9000	CP - RRI
86	D	157,3250	161,9250	Marine Nationale
27	D	157,3500	161,9500	CP - RRI
87	S	157,3750	157,3750	CROSS
28	D	157,4000	162,0000	CP - RRI
88	S	157,4250	157,4250	CROSS
AIS1	S	161,975	161,975	Ports (suivi automatique des navires)
AIS2	S	162,025	162,025	Ports (suivi automatique des navires)



voies duplex  
voies simplex  
voies de sécurité  
bande de garde

S : simplex / D : duplex  
CP : correspondance publique  
RRI : réseaux radioélectriques indépendants  
ASN : Appel Sélectif Numérique  
AIS : Automatic Identification System

CROSS : Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage